

# Entretien

## Soin de votre actionneur de porte

### CALENDRIER D'ENTRETIEN

#### Une fois par mois

- Faire fonctionner la porte manuellement. Si elle est déséquilibrée ou si elle force, appeler un technicien formé en systèmes de porte.
- S'assurer que la porte s'ouvre et se ferme complètement. Régler les limites de fin de course au besoin (voir Réglage – Étape 1).
- Répéter l'essai du système d'inversion de sécurité. Effectuer les réglages nécessaires (voir Réglage – Étape 2).

#### Une fois par an

- Huiler les galets, les roulements et les charnières de la porte. Il n'est pas nécessaire de lubrifier davantage l'actionneur de porte de garage. Ne pas graisser les guides de la porte.

**AVERTISSEMENT :** Cet appareil est conforme aux dispositions de la partie 15 du règlement de la FCC et de l'exemption de licence des appareils radio d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. L'utilisation est assujettie aux deux conditions suivantes : (1) ce dispositif ne peut causer de brouillage nuisible, et (2) ce dispositif doit accepter tout brouillage reçu, y compris tout brouillage pouvant causer un fonctionnement indésirable.

Tout changement ou modification non expressément approuvés par la partie responsable de la conformité pourrait annuler l'autorité de l'utilisateur d'utiliser l'équipement.

Cet appareil doit être installé de manière à laisser une distance d'au moins 20 cm (8 po) entre celui-ci et l'utilisateur ou toute personne.

Cet appareil a été testé et déclaré conforme aux limites d'un dispositif numérique de Classe B, conformément à la partie 15 du règlement de la FCC et de la norme NMB d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Ces limites ont pour but de fournir une protection raisonnable contre le brouillage nuisible dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre des fréquences radio et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, peut causer un brouillage nuisible aux communications radio. Cependant, rien ne garantit l'absence de brouillage dans une installation particulière. Si cet équipement cause un brouillage nuisible à la réception radio ou télévisée, ce qui peut être déterminé en éteignant et en rallumant l'équipement, l'utilisateur est invité à tenter de corriger le brouillage en prenant l'une des mesures suivantes :

- Réorienter ou relocaliser l'antenne de réception.
- Augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Connecter l'équipement dans une prise de courant sur un circuit différent de celui auquel le récepteur est branché.
- Pour obtenir de l'aide, consulter le détaillant ou un technicien radio chevronné.